

ABONNEMENS.

Un mois..... 4 fr.
Trois mois..... 11 »
Par la poste..... 15 »
En N°...... 20
Les abonnemens commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, le 19 août : La municipalité de notre ville a adressé une nouvelle représentation à la diète germanique. Elle lui a été renvoyée sans réponse. Plusieurs poursuites ont eu lieu contre des auteurs de brochures sur les derniers événements, mais elles n'ont pas eu de résultat.

ANGLETERRE. — Londres, le 26 août.

Les mesures vigoureuses qui ont récemment été prises contre les chefs chartistes sur divers points du pays ont produit l'effet désiré. Elles ont pour le moment réprimé complètement l'agitation qui régnait, et Manchester et ses environs ont été pendant la semaine dernière aussi paisibles que possible.

FRANCE. — Paris, le 27 août.

Le 25, le roi, la reine, M<sup>me</sup> la princesse Adélaïde et la princesse Clémentine, accompagnées de M. le ministre de la justice et des finances, et du maire de la ville d'Eu, sont allés visiter l'Hôtel-Dieu de cette ville. MM. les ministres de la justice et des finances, M. le préfet de la Seine-Inférieure, MM. les généraux Teste et Chatry-Lafosse, et les autorités de Dieppe, reçus le matin par le roi, ont eu l'honneur de dîner avec L. M. et la famille royale.

un pavillon de 56 pieds de long, sur lequel était écrit en caractères monstrueux : DÉGRÈVEMENT DES SUCRES, et ce chiffre de deux pieds de haut : 12 francs.

On porte à 50,000 le nombre des bulletins délivrés hier pour le chemin de fer de Versailles, tant aux bureaux de Versailles qu'aux bureaux de Paris.

Il n'en a pas été de même à Saint-Germain. Dans l'après-midi, une locomotive, lancée trop vivement au moment de l'arrivée au Pecq, a heurté le mur, et, revenant sur elle-même, elle a donné au tender une secousse dans laquelle le conducteur Lelièvre a eu la jambe fracturée.

Le conseil municipal de Paris avait déjà voté 41,000 fr. pour le monument de Molière. La souscription en a produit jusqu'à présent 40,000, pas davantage, pour le plus beau génie qui ait illustré la France!

L'ordonnance de dégrèvement des sucres est arrivée à Bordeaux au moment où le prince royal montait en voiture pour continuer son voyage.

Les voyageurs sont arrivés à Agen le 25 août, le 26 à Auch, le 27 ils devaient arriver à Montdemarsan, le 28 au soir à Bayonne, d'où ils devaient partir le 30 pour se rendre à Pau par Orthen.

LL. AA. RR. doivent partir le 1er septembre de Pau pour visiter Oleson, Mauléon et Saint-Palais; elles reviendront coucher à Pau et repartiront le 2 pour Tarbes.

Elles iront passer deux ou trois jours à Bagnères, visiteront les eaux thermales des Pyrénées, et se rendront ensuite par St. Gardens-Muret ou ille Jourdain à Toulouse, où leur entrée est annoncée pour le 10 septembre.

Rien de très-nouveau relativement aux affaires d'Orient, mais il est permis de concevoir de grandes espérances pour le

maintien de la paix européenne; Méhémet-Ali, s'il en faut croire les journaux de Smyrne, consentira à restreindre ses prétentions; d'un autre côté, des démarches actives du cabinet autrichien ont prévenu l'exécution d'un projet de débarquement des Russes dans les environs de Constantinople.

Un malheur, dans de telles circonstances serait la mort du prince de Metternich. Il résulte des dernières nouvelles de Vienne à la date du 18, que ce prince était sérieusement indisposé.

On lit dans le Journal de Smyrne du 9 :

« S. A. R. le prince de Joinville est arrivé le cinq au matin vers huit heures, sur le bateau à vapeur français le Papin, et s'est rendu directement à Thérapia. Le 6, il est venu à Pera, où il a occupé un logement que lui avait fait préparer l'ambassadeur.

« Le prince garde le plus strict incognito et parcourt la ville en simple particulier. La Porte a été officiellement prévenue par l'ambassade de l'arrivée du prince.

« La flotte anglaise était arrivée le 4 à Ténédos. Le 6 elle s'est rendue au mouillage de Besicca Bey. Elle est forte de 9 vaisseaux de ligne et une frégate.

« L'amiral Lalande avec cinq vaisseaux occupe toujours les mêmes positions que précédemment.

« Quatre autres vaisseaux, français et anglais, étaient attendus dans ces parages pour renforcer les deux flottes.

« La peste s'est déclarée à Trébisonde et à Samsoun; plusieurs accidents avaient déjà eu lieu dans ces deux villes à la date des dernières nouvelles.

« Dans la nuit de jeudi, on a éprouvé ici une forte secousse de tremblement de terre.

« On écrit des frontières de Turquie, le 16 août :

« Des nouvelles d'Odessa annoncent que la flotte russe devant Sébastopol a reçu l'ordre de se tenir prête à partir, et que plusieurs divisions de troupes sont en marche pour, réunies aux troupes disloquées sur les bords du Pruth, former un corps considérable.

« Le Journal de Smyrne contient un article sur les négociations relatives à l'arrangement projeté entre la Turquie et l'Égypte sous les auspices des cinq puissances.

« Nous désirons bien vivement que l'espérance d'assurer la paix sur des bases solides et durables puisse se réaliser; mais la connaissance que nous avons du caractère de Méhémet-Ali ne nous permet point de partager la confiance générale.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 20 août :

La chute du ministre des finances, M. Ximenez, était prévue; ce ministre s'était tellement isolé de ses autres collègues, qu'il fallait absolument que sa retraite eût lieu ou que la reine désignât un autre ministre.

« Comme reine régente pendant la minorité de mon illustre fils le roi, j'ai accepté la démission de M. Domingo Ximenez, qui a renoncé aux fonctions de secrétaire d'état au département des finances, je nomme pour le rempla-

Feuilleton.

VERONIQUE.

PAR M. DE BALZAC.

(Suite. Voir nos n°s du 27 et 28.)

§ II. — MONSIEUR GRASLIN.

Après sa conférence avec le banquier, le père Sauviat revint joyeux dîner dans la chambre de sa fille, et dit à ses deux femmes : — Véronique sera madame Graslin. Madame Graslin, s'écria la mère Sauviat stupéfaite. — Est-ce possible, dit Véronique à qui la personne de Graslin était inconnue, mais à l'imagination de laquelle il se produisait comme se produit un Rothschild à celle d'une grisette de Paris.

deux bien lissés furent rassemblés en manelon derrière la tête, à la grecque. Elle occupait une chaise de tapisserie auprès de sa mère qui était assise au coin de la cheminée dans un grand fauteuil à dossier sculpté, garni de velours rouge, un débris de vieux château.

Un grand feu brillait à l'âtre. Sur la cheminée, de chaque côté d'une horloge antique dont les Sauviat ignoraient la valeur, six bougies dans deux vieux bras de cuivre qui figuraient des sarmes, éclairaient cette chambre brune et Véronique dans toute sa fleur. La vieille mère avait mis sa meilleure robe. Par le silence de la rue et à cette heure silencieuse, sur les douces ténèbres du soir escalier, apparut Graslin à la modeste et naïve Véronique, encore livrée aux suaves idées que le livre de Bernardin de St.-Pierre, lui avait fait concevoir de l'amour.

Petit et maigre, Graslin avait une épaisse chevelure noire, semblable aux crins d'un hussar, qui faisait vigoureusement ressortir son visage, rouge comme celui d'un ivrogne émérite, et couvert de boutons acres, saignans ou prêts à percer. Sans être la lèpre ni la dartre, ces fruits d'un sang échauffé par un travail continu, par les inquiétudes, par la rage du commerce, par les veilles, par la sobriété, par une vie sage, semblaient tenir de ces deux maladies. Il avait le nez retroussé, une bouche à grosses lèvres lippues, un front cambré, des pommettes riieuses, des oreilles épaisses à larges bords corrodés par l'aéreté du sang.

Enfin Graslin était le satyre antique, un faune en redingote, en gilet de satin noir, le cou serré d'une cravate blanche. Malgré les avis de ses associés, de ses commis, de son médecin, le banquier n'avait jamais su s'astreindre aux précautions médicales qui eussent prévenu, tempéré cette maladie, d'abord légère, mais qui s'aggravait de jour en jour; il voulait guérir, il prenait des bains pendant quelques jours, il buvait la boisson ordonnée; mais emporté par le courant des affaires, il oubliait le soin de sa personne. Il pensait à suspendre ses affaires pendant quelques jours, à voyager, à se soigner, à prendre les eaux, mais quel est le chasseur de millions qui s'arrête?

Dans cette face ardente, brillaient deux yeux gris tigrés de fils véritables partant de Paris, et semés de points bruns, deux yeux avides, vifs, deux yeux qui allaient au fond du cœur, deux yeux implacables, pleins de résolution, de rectitude, de calcul. Les épaules, fortes et nerveuses, avaient porté des fardeaux, elles étaient déjà voûtées. Les mains maigres et velues montraient les doigts crochus des gens habitués à compter des écus. Les plis du visage paraient des pommettes à la bouche par sillons égaux comme chez tous les gens occupés d'intérêts matériels. L'habitude des décisions rapides se voyait dans la manière dont les sourcils étaient relevés vers chaque lobe du front. Quoique sérieuse et serrée, la bouche annonçait une bonté cachée, une âme excellente, enfouie sous les affaires, étouffée peut-être, mais qui renaîtrait sans doute à la vue d'une femme. Sous ce buste, excessivement développé, s'agitait des jambes grêles, assez mal emmanchées à des cuisses courtes.

A cette apparition, le cœur de Véronique se contracta violemment; il lui passa du noir devant les yeux, elle crut avoir crié; mais elle était restée muette, le regard fixe.

— Véronique, voici mon vieur Graslin, lui dit alors le vieux Sauviat. Véronique se leva, salua, retomba sur sa chaise, et regarda sa mère qui souriait au millionnaire, et qui paraissait, ainsi que Sauviat, si heureuse, si heureuse, que la fille trouva la force de cacher sa surprise et sa violente répulsion. Dans la conversation qui eut lieu, il fut question de la santé de Graslin. Le banquier se regarda naïvement dans le miroir à tailles onglées et à cadre d'ébène.

— Je ne suis pas beau, mademoiselle, lui dit-il. Il expliqua les rougeurs de sa figure par sa vie ardente, il raconta comment il obéissait peu aux ordres de la médecine, il se flatta de changer de visage dès qu'une femme commanderait dans son ménage et aurait plus soif de lui que lui-même.

— Est-ce qu'on épouse un homme pour son visage, pays! dit le vieux féraïllier en donnant une énorme tape sur la cuisse à son compatriote.

L'explication de Graslin s'adressait à ces sentiments naturels dont le cœur de toute femme est plus ou moins rempli. Véronique, pensa qu'elle même avait un visage déformé par une horrible maladie. Sa modestie chrétienne la fit revenir sur sa première impression. En attendant un sifflement dans la rue, Graslin descendit suivi de Sauviat inquiet. Tous deux remontèrent promptement. Le garçon de peine apportait un premier bouquet de fleurs, qui s'était fait attendre. Quant le banquier montra ce monceau de fleurs exotiques, dont les parfums envahirent la chambre, et l'offrit à sa future, Véronique éprouva des émotions bien contraires à celles que lui avait causées le premier aspect de Graslin. Elle fut comme plongée dans le monde idéal et fantastique de la nature tropicale. Elle n'avait jamais vu de camélias blancs, elle n'avait jamais sentis le cythèse des Alpes, la citronnelle, le jasmin des Açores, les volcamarias, les roses musquées, toutes ces odeurs divines qui sont comme l'excitant de la tendresse, et chantent aux cœurs des hymnes de parfums. Graslin laissa Véronique en proie à cette émotion.

Depuis le retour du féraïllier, après sa journée, quand tout dormait dans Limoges, le banquier se coulait le long des murs depuis sa maison jusqu'à celle du père Sauviat. Il frappait doucement aux volets, le chien n'aboyait pas, le vieillard descendait, ouvrait à son pays, et Graslin passait une heure ou deux dans la pièce brune, auprès de Véronique. Là, Graslin trouvait toujours son souper d'Auvergnat servi par la mère Sauviat. Jamais ce singulier amoureux n'arrivait sans offrir à Véronique un bouquet composé des fleurs les plus rares, cueillies dans la serre de M. Grossetête, la seule personne de Limoges qui fût dans le secret de ce mariage. Le garçon de peine allait chercher nuitamment le bouquet que faisait le vieux Grossetête, lui-même. En deux mois, Graslin vint cinquante fois environ, chaque fois il

er ad interim D. Jose Ferraz, directeur général du trésor. Au palais, le 19 août 1839.

Contre signé Evariste Perez de Castro, Président du conseil des ministres. Le gouvernement expédie ce soir un courrier pour Paris. On dit qu'il est porteur de dépêches contenant des détails et des explications précises sur les projets de transaction des chrétiens avec Maroto.

On parle du projet arrêté par le ministre de la guerre de former dans la Manche une armée de 8 à 10,000 hommes; elle aurait pour mission de tenir à la fois en respect l'Andalousie et la capitale.

La Bourse maintient ses prix; le 5 p. c. a été fait aujourd'hui à 21 1/8. On fait courir le bruit que don Carlos s'était retiré à Bayonne.

On écrit de Bayonne, le 4 août: Les choses sont à Vera dans le même état. Le nombre des insurgés n'augmente pas. Il ne paraît pas que le curé Echeverria, principal instrument de la junte ultra-carliste de Bayonne, ait eu en Navarre le succès sur lequel il comptait.

Don Carlos, dont toutes les inclinations sont du côté des antimarotistes, a manqué de résolution dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il s'est trouvé. Quant à Maroto, les projets qu'on lui suppose de s'arranger avec Espartero, sont encore très-problématiques; mais si on lui suppose des projets approuvés par lord John Hay, et par le gouvernement anglais, ces projets doivent être conformes au système que ce gouvernement déclare hautement vouloir suivre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 août.

Mardi, à dix heures du matin, le roi a reçu en audience particulière, M. le général Hurel, chef de l'état-major-général de l'armée qui était arrivé la veille à Ostende.

M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, a été reçu le même jour à deux heures par le roi, et a travaillé avec S. M.

M. de Bériot est arrivé ces jours derniers à Bruxelles, où il ne doit faire, à ce qu'on assure, qu'un très-court séjour, et avant son voyage de Russie, que nous avons déjà annoncé, M. de Bériot compte se rendre à Paris.

M. Thalberg est aussi en ce moment à Bruxelles, de passage, dit-on, pour l'Angleterre, où il est attendu.

Les élèves de la classe supérieure de l'école militaire sont partis pour Liège, afin de s'y livrer à des études topographiques; ils doivent y lever le plan de la citadelle. Leur séjour dans cette ville sera d'une quinzaine de jours.

On annonce comme certain que les sections de rail way de Bruxelles à Hal et de Landen à St-Trond seront livrées à la circulation peu de jours après l'ouverture de la section de Courtray à Deynze dont l'inauguration doit avoir lieu le dimanche 22 septembre.

Bruxelles, le 28 août. — (5 heures). — Rien de changé à la bourse, même découragement, même stagnation; les valeurs délaissées hier le sont encore aujourd'hui; et les demandes sont sans affaires.

Fonds de l'Etat: Dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 5 p. c. 101 5/4 P., 4 p. c. 92 et A., 5 p. c. 71 5/8 et A., Société Générale titres en nom 2 1/2 5/8, Société de Mutualité 1055 (103 1/2) et P. 1055 75 (103 5/8) A., Banque de Belgique 740 (74) P.; Canal de la Sambre à Poise 900 (90); Société de commerce 1150 (115); Lits Militaires 5455 (114 1/2) A., sans vendeurs.

L'actif espagnol est enfin sorti du cours unique qui le signalait à la cote depuis plus d'un an; il y a eu des fluctuations, des marchés assez importants ont été conclus, et malgré la réaction survenue à la clôture, l'opinion

apporta quelque riche présent: des anneaux, une montre, une chaîne d'or, un nécessaire, etc.

Ces prodigalités incroyables, un mot les justifiera. Vénérique eut en dot presque toute la fortune de son père, sept cent cinquante mille francs. Le vieillard gardait une inscription de huit mille francs sur le grand livre achetée pour soixante mille livres en assignats par son compère Brézac, à qui, lors de son emprisonnement, il les avait confiées, et qui la lui avait toujours gardée, en le détournant de la vendre.

Vénérique eut tous les soirs un bouquet qui, le lendemain, paraît son petit sautoir et qu'elle cachait aux voisins. Elle admirait ces délicieux bijoux, ces perles, ces diamants, ces bracelets, ces rubis, qui plaissent à toutes les filles d'Eve, elle se trouvait moins laide ainsi parée. Elle voyait sa mère heureuse de ce mariage, et n'avait aucun terme de comparaison; elle ignorait entièrement les devoirs, la fin du mariage; enfin elle entendait la voix solennelle du vicar de Saint-Etienne lui vanter Grasilin comme un homme d'honneur, avec lequel elle mériterait une vie honorable.

Vénérique consentit à recevoir les soins de M. Grasilin. Quand, dans une vie recueillie et solitaire comme était celle de Vénérique, il se produit une seule personne et qu'elle vient tous les jours, elle ne saurait être indifférente; on elle est hôte, et l'attention justifiée par la connaissance approfondie du caractère la rend insupportable; on l'habitude de la voir blâmer pour ainsi dire les yeux sur les défauts corporels. L'esprit cherche des compensations, la physionomie occupe la curiosité, les traits s'animent, il en sort quelques beautés fugitives, on finit par découvrir l'intérieur caché sous la forme; enfin les premières impressions une fois vaincues, l'attachement prend d'autant plus de force que l'âme s'y obstre comme à sa propre création.

générale reste à la hausse, justifiée par les nouvelles. Cours 10 1/8, 10 p. c. 18 15/16 A.

La Seconde vente mensuelle de sucres a eu lieu ce jour, comme de coutume, au siège de la Société de Raffinerie Nationale, par le ministère du courrier de commerce C. A. Van Damme.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile se soutient très bien; la graine de colza moins offerte; tourteaux de colza moins demandés, dito de lin peu abondant.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 19. Amsterdam, 27 août, (5 heures.) Dette active: 2 1/2 p. c. 54 1/4 5/16, 5 p. c. 101 5/4 102, billets de chance 26 5/16; Société de commerce 172 5/8 1/2, Ardoin 18 9/16 5/8.

LIÈGE, LE 29 AOUT.

POSTES AUX LETTRES.

On s'occupe activement, en Angleterre, de la réforme du système fiscal des postes. Déjà le ministre Melbourne a présenté et fait adopter par la chambre des communes un bill qui fixe invariablement, à 10 centimes, le port d'une lettre ordinaire, pour toute l'étendue du royaume-uni.

En France, la pensée d'une mesure semblable a été récemment émise et motivée par M. Piron, sous-directeur de l'administration des postes. Nous avons publié, d'après le Journal des Débats, une analyse de son travail. M. Piron propose d'avoir deux taxes; l'une, celle de la ville pour la ville, serait d'un décime; l'autre, celle des lettres expédiées d'un point du territoire à tout autre, serait de deux décimes.

En Belgique, il n'est pas encore question de soumettre, à une révision partielle ou complète, le système fiscal des postes. Cependant la nécessité d'une réforme se fait sentir aussi vivement chez nous qu'en Angleterre et en France.

Sans être aussi exagéré que le tarif anglais, le notre est plus élevé que celui des autres pays constitutionnels du continent. En effet, en France, la taxe qui est réglée, comme chez nous, d'après la distance en ligne droite entre le lieu où la lettre a été confiée à la poste et celui où elle doit être remise, est perçue conformément au tarif suivant:

Table of postage rates for letters in France, with columns for distance and price.

Table of postage rates for letters in Belgium, with columns for distance and price.

Après mille réflexions, bien des débats avec elle-même, Vénérique laissait publier les bans. Dès-lors, il ne fut bruit dans tout Limoges que de cette aventure incroyable. Personne n'en connaissait le secret, l'énormité de la dot. Si cette dot eût été connue, Vénérique aurait pu se choisir un mari.

Un assemblée assez imposante des femmes les plus distinguées de la ville l'attendait à la cathédrale, où l'évêque connaissait la prière des Sauviat, daignait marier Vénérique. Elle fut trouvée généralement laide. Elle entra dans son hôtel, et y marcha de surprise en surprise.

Elle garda sa petite maison de campagne, où elle vint vivre seule et sans servantes, sans que sa fille pût la faire revenir sur sa décision, mais avec l'obstination particulière aux vieilles gens. La mère Sauviat venait voir presque tous les jours sa fille, de même que sa fille continuait à prendre pour but de promenade la maison de campagne, qui, d'ailleurs, était assez joliment située.

Et ainsi de suite en ajoutant la moitié du port de la lettre simple de 5 en 5 grammes.

En Belgique, le tarif, tel qu'il a été arrêté par la loi du 29 décembre 1835, est le suivant:

Table of postage rates in Belgium for letters of different weights.

Et ainsi de suite en ajoutant un décime par 50 kilomètres. La progression des taxes en raison du poids des lettres est fixée ainsi qu'il suit:

Table of postage rates in Belgium for letters of different weights and distances.

Le tarif de la Hollande est le même que celui de la Belgique, sauf la fraction résultant de la conversion des florins en francs.

Le tarif espagnol se distingue entre tous les autres tarifs par l'abaissement de ses taxes. C'est le plus libéral qui soit connu jusqu'à présent.

Table of postage rates in Spain for letters of different weights and distances.

Les irrégularités qu'on remarque dans la perception de ces taxes (qui sont les mêmes pour une distance de 56 lieues et une distance de 87 lieues) provient de la plus ou moins grande facilité de transport à travers un pays aussi accidenté que l'Espagne.

Le Portugal a un tarif un peu plus élevé que l'Espagne.

On voit clairement, par ce qui précède, que de tous les pays que nous venons de citer, la Belgique est celui qui est le moins favorisé sous le rapport du système fiscal des postes.

Des difficultés ont été élevées, à ce que l'on rapporte, de la part de quelques receveurs des contributions, pour la réception des billets de la Société Générale.

La crise qui a suivi la suspension de la Banque de Belgique est venue surtout de la réduction énorme des valeurs en circulation. Cette Banque avait dehors pour près de quatre millions de billets circulant pour la plupart dans la capitale.

Il serait bizarre, en on conviendra, que quelques receveurs de contributions crussent pouvoir se permettre de discuter le crédit d'un établissement auquel le gouvernement confie ses caisses.

Le vieux Sauviat liquida ses affaires, vendit alors sa maison à la ville qui l'habitait; il acheta sur la rive gauche de la Vienne une maison de campagne située entre Limoges et le Cluzeau.

Par ses relations, et en y versant des capitaux, Grasilin fit de cette fabrique une des premières de Limoges, et la revendit, avec de gros bénéfices, trois ans après.

En faisant l'inventaire de la fabrique, il tomba dans une charasse, espèce de boîte à claire-voie où s'emballent les porcelaines; il s'y fit une blessure légère à la jambe, ne la soigna pas, la gangrène s'y mit, il ne voulut pas se laisser couper la jambe et mourut. Sa veuve abandonna deux cent cinquante mille francs environ dont se composait la succession de Sauviat.

dont ils repousseraient les billets. Il serait curieux de voir quelques agents de l'administration chercher à donner par ces refus des leçons de prudence au chef du département. De semblables difficultés ne pourraient prendre leur source que dans des motifs peu susceptibles d'être justifiés. Si leur existence était constatée, si elles se renouvelaient, le ministre des finances croirait sans doute de son devoir de rappeler à ses agents que l'on ne joue pas avec le crédit d'un établissement financier; que l'on ne jette pas légèrement un défi quelconque sur des obligations entourées de la confiance publique.

Dans tous les pays où il y a, comme en Belgique, un grand établissement financier en relations directes avec le gouvernement, jamais la circulation de son papier n'éprouve le moindre obstacle; l'on comprend qu'il s'établit une espèce de connexion, une solidarité morale entre ce crédit privé et le crédit public. Le papier de la Banque d'Angleterre, celui de la Banque de France, des Banques d'Amsterdam, de Vienne, de Berlin est reçu d'une manière en quelque sorte obligatoire partout où il est échangeable; jamais dans ces pays il ne vient à la pensée des percepteurs de l'impôt de faire la moindre objection à ce sujet, et il n'en résulte pas le moins du monde que le même accueil doive être accordé au papier de toutes les autres sociétés. La différence des rapports établit très-bien la différence de traitement.

Notre système monétaire est incomplet. L'assimilation qu'on a voulu lui donner avec le système français nous réduit de fait à la monnaie d'argent, la plus incommode et la plus encombrante de toutes. La monnaie d'or circulant ici est de type étranger. Il est essentiel que l'emploi de la monnaie de papier ne soit pas entravé. Il est déjà assez nuisible au pays de compter des centres industriels aussi importants que Gand, Mons, Charleroi où cette monnaie soit presque inconnue.

Ce n'est pas au surplus M. le ministre des finances qui doit seul porter ses méditations sur cet objet. La Société Générale doit aussi s'en préoccuper fortement. Il y a longtemps que nous avons dit qu'il lui fallait adopter les moyens propres à répandre son papier, à porter dans toutes les parties du pays les bienfaits du crédit, en augmentant, en multipliant les moyens d'échange. C'est aujourd'hui une des conditions de la prospérité industrielle et commerciale et la Belgique ne peut rester en arrière à cet égard alors que sur tant d'autres points elle est plus avancée que ses rivaux. (Indép.)

Nous apprenons que M. Lassence-Rongé, cédant aux desirs de beaucoup de personnes de notre ville, exposera demain à la vitrine l'épée qu'il vient de faire confectionner pour être offerte par la brigade d'avant-garde à M. le général Magnan.

Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le mardi trois septembre prochain, à dix heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de garde civique. Cette séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

On signale la présence à Bruxelles d'un savant qui se prétend possesseur d'un procédé infailible pour neutraliser les terribles effets du feu grison dans les charbonnages. Il serait déjà en rapport avec M. le ministre des travaux publics. Ce procédé lui donnerait des droits au prix fondé récemment par le gouvernement dans l'intérêt de cette découverte. (Observ.)

Le docteur Feigneux a été hier assigné et fort longuement entendu par devant MM. les conseillers instructeurs et le substitut de l'auditeur-général. Le docteur Van Caneghem a dû être entendu ce matin. (Belge.)

On annonce que le gouvernement prussien, frappé des funestes effets qu'entraîne la multiplicité des cabarets pour la vie des hommes, les fortunes privées, la moralité publique, vient de prendre des dispositions sévères pour en diminuer la fréquentation, en assurer la police et en limiter le nombre.

La médaille de bronze gravée en l'honneur de M. le baron de Stassart vient de paraître. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la ressemblance et de l'exécution; elle porte ces mots: A. M. le baron de Stassart, et au revers l'inscription suivante: Les libéraux belges au baron de Stassart, élu sénateur par les arrondissements de Bruxelles, Namur et Nivelles, le 11 juin 1859, destitué le 17 des fonctions de gouverneur du Brabant par le ministère de Theux en haine de cette triple élection. Cette médaille a été gravée par M. Hart.

M. Levasseur, capitaine d'infanterie, a adressé à l'Académie des sciences de Paris une étoffe faite par des chenilles, étoffe que son frère lui a envoyée de Telich, près Iglau, en Moravie. Cette étoffe, d'une blancheur éclatante et d'une finesse extrême, et dont quelques morceaux ont jusqu'à 45 pieds de long sur une largeur égale, à l'éclat de la soie; elle est l'ouvrage d'une espèce de chenilles qui ont fait depuis peu leur apparition en Moravie. Elles se nourrissent des feuilles d'un arbre que les Allemands appellent Vogelbeerbaum, qui ressemble un peu au neprun et produit de petites baies noires que mangent les oiseaux.

Ces chenilles semblent devorées du besoin de produire, quatre ou cinq jours leur suffisent pour envelopper du haut en bas des arbres de 45 pieds de haut de l'étoffe qu'elles tissent avec une vitesse et une ardeur incroyables.

Mardi, vers midi et demi, au moment où le convoi d'Ostende à Bruxelles venait de quitter la station de Bruges, deux ou trois voitures sorties d'un pâturage voisin se mirent à traverser la voie, et le remorqueur arrivant, l'une d'elles, malgré les précautions du machiniste fit écraser. Le convoi en éprouva une secousse qui le mit, en partie, hors des rails, sans autre accident. Il fallut retourner à Bruges pour changer les voitures; le tout se borna à un retard d'une heure et à la perte d'une voiture.

— On écrit de Valenciennes, le 27 août :

Le comité des fabricants de sucre de betteraves des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, s'est réuni le samedi 24 août, et il a arrêté qu'une réunion générale des fabricants de sucre aurait lieu mercredi prochain 28 courant pour statuer sur les mesures à prendre en présence de l'ordonnance qui dégrève le sucre colonial. Le comité a été d'avis que l'illégalité de l'ordonnance justifiait le refus de l'impôt qui a déjà été décidé en assemblée générale et que le moment est venu de faire juger la question de légalité par l'autorité compétente.

Nous apprenons à l'instant que M. Blanquet, président du comité des fabricants de sucre, vient de donner sa démission des fonctions de maire de Famars, motivée sur ce qu'il ne peut pas, en conservant ces fonctions, rester exposé à faire exécuter comme maire des mesures auxquelles il résisterait comme fabricant de sucre.

L'administration municipale de Valenciennes avait engagé Mlle. Rachel à donner une représentation sur le théâtre de notre ville pendant la fête communale. Cette célèbre tragédienne répond par la lettre suivante au maire de la ville.

« Je serais bien heureuse d'aller prendre dans la patrie de mademoiselle Duchesnois quelques-unes de ces bonnes inspirations qui lui ont valu tant de célébrité, je demanderais avec joie aux habitants de la ville qui la vit naître la bienveillance dont ma jeunesse a tant besoin. Mais, monsieur, je ne suis pas libre de donner des représentations hors du Théâtre Français. Il m'est impossible d'accepter la proposition que vous me faites avec des instances si honorables pour moi et dont je suis toute fière, quoique je ne croie pas les mériter. »

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient d'adresser au jury de l'exposition des beaux-arts, une instruction étendue pour expliquer comment il entend que les récompenses soient proposées au gouvernement, et quelles règles doivent être suivies pour les acquisitions à faire par l'état. Le ministre insiste afin que toutes les récompenses soient appréciées à la valeur qu'y attache le gouvernement qui les décerne; il veut qu'elles soient la marque d'un véritable talent, et les amis des arts ne se plaindront pas de l'extrême réserve qui est recommandée au jury. Nous publierons demain en son entier cette instruction.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés régulateurs du royaume pendant la 5<sup>e</sup> semaine du mois d'août 1859 :

Arlon, froment fr. 24 00; seigle f. 16 00; Anvers f., 25 62; s., 12 81; Bruges, f., 21 82; s., 11 03; Bruxelles f., 24 50; s., 12 87; Gand, f. 21 25; s. 10 92; Hasselt, f., 24 00; s., 13 75; Liège, f., 24 29; s., 14 96; Louvain, f., 24 41; s., 12 28; Namur f., 24 87; s., 18 53; Mons, f., 22 79; s., 10 88.

En conséquence, il résulte des prix moyens très ci-dessus que, d'après la loi du 31 juillet 1854 : 1<sup>o</sup> le froment continue d'être libre de droits à l'entrée, et peut sortir du royaume au droit de 25 c. par 1000 kilog.; 2<sup>o</sup> que le seigle continue d'être admis à l'entrée au droit de 21 fr. 50 c. les 1000 kil., et peut sortir au droit de 25 c. le 1000 kilog.

Nous croyons pouvoir annoncer que M. le prince Joseph de Chimay vient d'être nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges près S. M. le roi des Pays-Bas. (Indép.)

Nous empruntons à l'Observateur les renseignements suivants sur M. le prince Joseph Chimay qui, avons-nous annoncé, paraît devoir être chargé de représenter notre cour auprès du cabinet de La Haye.

Avant la révolution, M. le prince Joseph de Chimay faisait partie de l'ambassade des Pays-Bas à Londres en qualité d'attaché. Ayant épousé en France une personne d'une grande fortune, il se fixa dans ce pays, où il fonda l'utile et bel établissement connu sous le nom de Prytanée de Ménars. Dans un voyage qu'il fit il y a quelques mois en Belgique, il fut reçu par le roi Léopold et dîna plusieurs fois au palais. En retournant en France, il se chargea d'une mission de notre gouvernement pour le roi des Français. Il s'agissait, si notre mémoire ne nous trompe, de remettre à ce prince les lettres de condoléance du roi des Belges en réponse à la notification de la mort de la jeune duchesse de Wurtemberg.

Le comte François de Caraman, père du prince Joseph, avait hérité d'une de ses tantes la principauté de Chimay. Il épousa la célèbre veuve du conventionnel Tallien (née Theresia, comtesse de Cabarus). De ce mariage naquirent quatre enfants, dont l'aîné est le prince Joseph. Son frère Alphonse, lieutenant au régiment de lanciers n. 10, fut chargé avant la révolution d'accompagner à Saint-Petersbourg le colonel de Posson, envoyé en mission auprès de l'empereur Nicolas; après la révolution, il demeura attaché à l'armée hollandaise, d'où il est retiré il y a quelques années; depuis, il a été nommé chambellan du roi Guillaume.

Le père du prince Joseph de Chimay a fait partie en 1815 de la chambre des députés de France. La principauté de Chimay ayant été incorporée dans le royaume des Pays-Bas, il fut nommé par le roi Guillaume membre de la première chambre des états-généraux, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1850. Il reçut également le titre, qu'il porte encore, de chambellan honoraire du roi. Parmi ses ancêtres figure l'illustre Riquet, l'habile ingénieur auquel la France doit le canal du Languedoc creusé en 1670 et qui mit la Méditerranée en communication avec l'Océan.

Le prince Joseph Chimay a toujours passé pour un homme capable. Il s'était rallié, croyons-nous, au gouvernement belge avant la conclusion de la paix avec la Hollande.

Un avocat de La Haye, M. Dirk Doncker Curtius, publie dans l'Arnhemse Courant, une sorte d'adresse à ses compatriotes, dont voici les principaux passages :

« A la fin de la dernière session des états-généraux, on nous a promis la révision de la loi fondamentale; mais la manière dont cette promesse a été faite ne nous permet pas d'espérer que nos vœux seront exaucés.

« Notre régime actuel doit nécessairement offrir le règne des médiocrités sous un prince capable, le règne des nullités sous un prince incapable, et le règne des intrigants sous un prince faible.

« On a fait du prince un soleil qui ne peut supporter autour de lui que des lumières plus faibles. Des hommes d'état ne peuvent pas se développer sous un pouvoir exempt de toute responsabilité; pour enfanter des hommes d'état, il faut que le droit d'élection appartienne à quiconque est capable d'en jouir, et que par des réélections périodiques une censure soit exercée sur la conduite des élus.

« Election directe des députés, élection directe des conseillers de régence, expiration périodique du mandat des personnes élues, responsabilité des ministres, égalité de tous devant la loi: voilà ce que nous devons nous efforcer d'obtenir, voilà quel doit être notre point de ralliement.

« Comment atteindrons-nous ce but? Jamais nous n'y parviendrons, si nous nous contentons de demander des modifications à la loi fondamentale.

« Les états provinciaux ne renonceront pas à leur monopole; les états-généraux ne commettront pas un suicide politique.

« Il nous faut une nouvelle loi fondamentale, qui soit proposée par le roi, et soumise à des députés choisis par les notables des villes et des campagnes.

« Il faut donc prouver que la dissolution du royaume des Pays-Bas, accomplie de fait par la révolution belge et de droit par les traités, a anéanti la loi fondamentale de ce royaume, et en même temps les dispositions relatives à la révision de cette loi.

« Il faut montrer les défauts de l'ancienne constitution et les fâcheuses conséquences des institutions actuelles.

« Il faut montrer qu'il importe aux électeurs de choisir directement leurs mandataires.

« La responsabilité ministérielle doit être décrétée, dans l'intérêt du chef inviolable de l'état, et afin qu'on puisse librement apprécier les actes du gouvernement. Le ciel me préserve de vouloir affaiblir l'action du pouvoir et concentrer dans une chambre représentative le gouvernement de l'état; mais le pouvoir exécutif doit être responsable.

« Je suis l'homme de la publicité et l'ennemi du mystère; j'ai les barricades en horreur; mais pour prévenir les révolutions, il faut que la liberté de la presse ne soit pas un vain mot, il faut que le peuple s'exprime avec franchise et que le pouvoir ne méprise pas les avertissements de l'opinion publique.

« Vous tous qui partagez mes convictions, prenez la plume pour exposer vos griefs et vos demandes, et croyez-moi, ce ne sera pas en vain que vous aurez élevé la voix.

« C'est en réformant nos institutions, en les mettant au niveau du progrès des idées, que nous affermirons l'état et que nous resserrons les liens qui unissent les citoyens entr'eux. La postérité, en lisant cette page de notre histoire, dira de nous: Ils ont maintenu l'ordre et ils ont su affermir la liberté par de bonnes lois.

« Si telle n'est pas notre conduite, l'histoire dira: « Ils n'ont pas eu de commotions politiques à essayer, mais affaiblis et amollis, ils se sont donnés un roi, sur lequel ils ont laissé peser toute la responsabilité du gouvernement, sans s'apercevoir que cette imprudence devait tôt ou tard engendrer des révolutions. Ils sacrifièrent la liberté à l'ordre public, et maintenant en vigueur des institutions dont les imperfections étaient attestées par une expérience de vingt-cinq années. Ils reculèrent au lieu d'avancer. »

« Choisissez maintenant, ami de l'ordre et de la liberté, entre ces deux partis. Mais non, votre choix est déjà fait. Usez donc de la liberté de la presse pour adhérer à mon système, et pour protester avec moi contre tout projet qui ferait de notre pays un objet de risée pour nos contemporains et un objet de mépris pour la postérité. »

Au bas de cet article, se trouve un avis portant que les personnes disposées à signer une adresse au roi conçue dans ce sens, la trouveront déposée au bureau de l'Arnhemse Courant.

A la manière dont est rédigée l'adresse publiée par l'Arnhemse Courant, on croirait lire un article d'un journal belge de 1829. Même langage, mêmes principes, mêmes avertissements au pouvoir.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu le plan de redressement du quai de la Boverie, situé entre le petit pont de pierre et le pré Mativa, arrêté par le conseil communal le 17 de ce mois;

Arrête :

Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics pendant 15 jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai et faire telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera publié par la voie des journaux, et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église de Félinne.

Liège, le 26 août 1852.

Pour le bourgmestre, L'échevin DE THIER.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu le plan de rectification de la rue des Bayards arrêté par le conseil communal le 22 du courant;

Arrête :

Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics pendant 15 jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai et faire telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera publié par la voie des journaux et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église Ste-Foi.

A Liège, le 26 août 1859.

Pour le bourgmestre, L'échevin, DE THIER.

Pareil avis est donné pour les plans suivants arrêtés par le conseil communal dans ses séances des 17 et 22 de ce mois.

Savoir: 1<sup>o</sup> Plan de redressement de la rue Pont Maghin et d'une partie du quai St-Léonard.

2<sup>o</sup> Plan d'élargissement des rues Grasse Poule et Pourceanrue (quartier du Nord.)

3<sup>o</sup> Plan de redressement de la rue sur les Fossés (quartier de l'Ouest), entre les portes Ste-Marguerite et St-Martin.

4<sup>o</sup> Plan de redressement des rues Pont de pierres et Pont de briques Outre-Meuse.

5<sup>o</sup> Plan de prolongement d'une des quatre nouvelles rues à ouvrir dans le quartier de l'Est depuis la rue de Bèche jusqu'à la rue Saucy.

6<sup>o</sup> Plan supplémentaire à celui des rues ouvertes sur le terrain des Augustins approuvé par le roi le 27 septembre 1857 relativement aux pans coupés à ses coins sur le quai d'Avroy.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération en date du 22 du courant par laquelle le conseil communal décide qu'une partie de l'impasse de l'ex-couvent des Croisiers, rue des Prémontrés, sera vendue aux enchères publiques.

Informé que le plan est déposé au bureau des travaux publics où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les réclamations contre cette aliénation seront reçues dans le délai de 15 jours.

Liège, le 26 août 1859.

Pour le bourgmestre, l'échevin DE THIER.

Ensuite de la délibération du conseil communal en date du 17 du courant, relative à la suppression de la ruelle Madelin rue des Tanneurs, le collège des bourgmestre et échevins invite les personnes qui auraient des observations à présenter contre cette suppression, à les lui adresser, dans le délai de quinze jours.

Liège, le 26 août 1859.

Pour le bourgmestre, l'échevin DE THIER.

Le sieur Nicolas Simonis, demeurant rue Longdoz, n. 240, demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain dans la cour de sa maison.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 25 août 1859.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 1er septembre, OUVERTURE. ABONNEMENT COURANT. Avis. — L'administration théâtrale a l'honneur de prévenir le public, qu'en ce moment il y a plusieurs loges disponibles tant aux Premières qu'aux Baignoires, avec le droit de titulaire. S'adresser pour la location à M. Lefevre, contrôleur, ou à M. V. Narcisse, chargée du bureau de location.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 28 AOUT 1859.

Naissances : 4 garçons, 4 filles. Mariages 6, savoir : Entre Jean Joseph Gilson, journalier, rue des Ecoiliers, et Anne Catherine Dehousse, journalière, même rue. — Jn. Fcois. Hub. Plaqueur, tisserand, rue Hocheporte, et Marguerite Joseph Dubois, couturière, faubourg Ste-Marguerite. — Jean Louis Losignol, sans profession, domicilié à Tournay, et Marie Anne Villette, marchande, pont St-Nicolas. — Jean Pierre Joseph Willem, peintre en bâtiments, rue des Ecoiliers, et Marie Anne Françoise Lebot, cuisinière, quai de la Sauvenière. — Dieudonné Piret, tailleur, rue Entre-Deux-Ponts, et Marie Joseph Delforge, domestique, à Aywaille. — Thomas Georges Roger, armurier, faubourg St-Gilles, et Marie Catherine Mottard, couturière, rue Roture. Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir : Hubert Pécère, âgé de 58 ans, tailleur, rue Hors-Château, époux de Catherine Joseph Delseaux. — Elisabeth Henri, âgée de 57 ans, sans profession, au Preai, épouse de Gilles Bertrand. — Marie Catherine Bovroux, âgée de 80 ans, sans profession, rue Vert-Bois.

ANNONCES.

HARMONIE ET BAL

Au GRAND SANS-SOUCI (ancien Casino) sur Avroy, dimanche 1er septembre.

A L'OCCASION DE LA FÊTE, il y aura BAL Dimanche et Lundi, 1er et 2 septembre, chez BOULANGER-LEMOINE, à BEYNE.

On JETTERA dimanche des ROUES D'OIES, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.

Moules, Chevrettes, Crabes et autres Poissons de mer très-frais, chez MUSET fils, rue de la Casquette, n° 22.

Esturgeons très-frais, Moules, Harengs, Anchoix nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Huitres, Esturgeons, Saumons, Eperlants, Moules, Anchoix, Crabes, Chevrettes, Anguilles, chez ANDRIEN, rue Souverain-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

UNE FEMME DE CHAMBRE ou BONNE D'ENFANT désire se PLACER. — S'adresser rue de la Cloche à l'enseigne du Mortier, derrière l'Hôtel-de-Ville.

A LOUER pour entrer de suite en jouissance la belle et grande MAISON qu'occupait M. le général Magnan, rue Table de Pierre n° 2. S'adresser à Monsieur l'avoué GALAND.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

ARRIVEE DE M. MALLAN. PLOMBAGE

DES DENTSCARIEES, AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PERTE DES DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN HALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : Mallan et fils, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvént. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attributs du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive. Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermit les dents ébranlées d'une manière toute à fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives. Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il descendra à l'hôtel de l'AIGLE NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

A LOUER dès maintenant, une MAISON, place devant St-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes; beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux cours. S'adresser à la maison joignante n° 55, de 9 à 11 heures du matin.

UN JEUNE HOMME de bonne famille, muni de bonnes recommandations et ayant déjà voyagé pour l'article d'aunage, désirerait trouver de l'EMPLOI, soit dans une Maison de Commerce, pour les Voyages ou la Tenue des Livres, soit dans une administration quelconque. S'adresser quai St.-Léonard, n° 28, à Liège, sous les initiales X. L.

VENTE

PAR suite de folle enchère.

LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE prochain, à 10 heures, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA sur folle enchère, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière-le-Palais,

DEUX MAISONS,

situées à Liège, rue devant St.-Thomas, l'une n. 287, ayant 12 pièces à feu, deux bâtiments séparés, deux cours, trois caves, pompes, etc., etc. L'autre n. 258, ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc.

VENTE

D'UNE propriété considérable

Le LUNDI 2 SEPTEMBRE 1859, à 9 heures du matin, M. RENOZ, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue du Pot-d'Or diverses MAISONS, FORGE de maréchal et un grand JARDIN entouré de murs, le tout contigu, situé au faubourg Ste-Marguerite, et s'étendant fort avant dans la rue Bas-Rhieux, comprenant une superficie de 5,055 mètres carrés. Cette vaste PROPRIÉTÉ convient à tout genre de commerce et d'industrie; pour un capitaliste elle serait l'objet d'une spéculation très-avantageuse: le jardin par son éloignement des habitations et sa situation jouit de l'air le plus salubre, il est placé dans un vallon charmant des plus variés et ayant une vue assez étendue. Elle réunit de grands avantages par sa proximité de la houillère de M. Orban et compagnie et de la station du chemin de fer qui sera établie près de Sainte-Marguerite, dont l'embranchement qui y conduira du faubourg doit passer par la rue du Cocq, qui se trouve en face de cette PROPRIÉTÉ qui, placée dans une rue fort fréquentée, aboutissant à Ans, Hovémont, à la route de Tongres, etc., etc., accroitra encore en valeur par la réalisation de la nouvelle route de Liège à Bruxelles qui doit la traverser: le terrain est propre à faire des briques et renferme une veine considérable de minerai de beaucoup supérieure au sable pour la batisse et valant une demi-chaux. Cette PROPRIÉTÉ sera exposée en VENTE en 19 lots, composés de la manière suivante, il y aura réunion au gré des amateurs.

1er lot. Une belle et bonne MAISON de commerce parfaitement connue et achalandée, située au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, portant l'enseigne du Chaudron d'Or, et le n. 154, composée d'une grande boutique, salon, pièce à manger, cuisine, cour, caves et greniers. 2me lot. Une FORGE de maréchal avec chambre à l'étage, située rue Bas-Rhieux, cotée 159 bis, contigue à la maison qui forme le troisième lot. 3me lot. Six MAISONS d'ouvriers contigues avec étage ayant en face une cour grande de 185 mètres carrés, situées rue Bas-Rhieux, tenant vers la rue à la forge ci-dessus et du côté opposé à la maison ci-après.

10me lot. Une grande MAISON ayant son entrée par une porte cochère rue Bas-Rhieux, n. 159 bis, située derrière le premier lot, avec cours, remise, écuries, vastes caves et greniers et un jardin, le tout contigu contenant 1809 mètres. Le Jardin par sa position convient parfaitement pour y bâtir. Ces IMMEUBLES, seront traversés par la route projetée de Liège à Bruxelles, aboutissant toute à la fois aux grandes routes de Saint-Trond et de Tongres, elles accroitra beaucoup leur valeur, notamment pour y bâtir des maisons de commerce. 11me lot. Un JARDIN de 306 mètres carrés. 12me lot. Un JARDIN de 292 mètres carrés. 13me lot. Un JARDIN de 277 mètres carrés. 14me lot. Un JARDIN de 290 mètres carrés. 15me lot. Un JARDIN de 504 mètres carrés. 16me lot. Un JARDIN de 519 mètres carrés. 17me lot. Un JARDIN de 321 mètres carrés. 18me lot. Un JARDIN de 262 mètres carrés. 19me lot. Un JARDIN de 348 mètres carrés. Ces JARDINS sont contigus et situés rue Bas-Rhieux, ceux désignés aux 11me., 12me., 13me., 14me., 15me., 16me. et 17me. lots, ont chacun de 7 à 8 mètres de façade et les deux autres 51 mètres sur ladite rue Bas-Rhieux. On y bâtirait avec beaucoup d'avantages sans rien ôter de l'agrément qu'ils présentent. L'entrée en jouissance aura lieu à des époques rapprochées et il sera accordé de grandes facilités de paiement. On pourra prendre connaissance des conditions de cette vente qui offrent toutes sécurités, en l'étude du notaire RENOZ, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, rue fond Saint-Servais, n° 2, à Liège, dépositaire du plan et des titres de cette propriété.

PROVINCE DE LIEGE.

PLANTATIONS.

AVIS. — Mardi 10 septembre 1859, il sera procédé, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication de la fourniture et mise en place, et de l'entretien pendant cinq années, d'un nombre d'arbres déterminé à planter sur les routes de première classe, n° 4, de Bruxelles vers Malmédy, section de Bruxelles à Liège, et sur celle de 2e classe, n° 16, de Liège vers Tongres, dans la province de Liège.

Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission de la manière indiquée à l'article 41 du devis et cahier des charges dont on peut prendre connaissance à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement. Liège, le 21 août 1859.

Pour le gouverneur de la province de Liège: Le membre de la députation délégué, SCRONX.

BOURSES.

PARIS, LE 27 AOUT.

Table of Paris stock market data for August 27, 1859, including prices for 5 p.c., 4 p.c., 3 p.c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Paris, Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, and Empr. port. 5 p.c.

LONDRES, LE 26 AOUT.

Table of London stock market data for August 26, 1859, including prices for 5 p.c. consolidés, BELG. 1852., Hol. Dette active, PORTUG. 5 p.c., Id. 5 p.c., Esp. Emp. 1854., Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL., MEXICAINS 5 p.c., and others.

AMSTERDAM, LE 27 AOUT.

Table of Amsterdam stock market data for August 27, 1859, including prices for Dette active, 5 p.c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2 p.c., Soc. de Commerce, Ch. de fer, d'Amst., de Rotterdam., Prusse L. 1852., Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850., 1855., Passives., Portugal. E. 5 p.c., Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., — 1829., C. c. Hope, — Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl., and others.

ANVERS, LE 28 AOUT.

Table of Antwerp stock market data for August 28, 1859, including prices for Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 250., 465., 524., 822., Polog. Lots fl. 500., 120., 150 1/4 et P., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., diff. 1854., Danemar. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., El. R. Levé 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterdam. C. jours, Id. 2 mois., Rotterdam. C. jours., Id. 2 mois., Paris. C. jours., Id. 2 mois., Londres. C. jours., Id. 2 mois., Francfort. C. jours., Id. 5 mois., Bruxelles et Gand., and others.

BULLETIN DE BOURSE. La rente espagnole était moins animée qu'hier, malgré une nouvelle hausse de Paris de 1/8 0/0: ouvert à 18 7/8 A, le cours en est monté à 19 pour rester 18 15/16 A au comptant et P au 51 courant. Les primes à 1 mois ont été faites de 19 1/2 à 5/8 dont 1 0/0. Les valeurs Industrielles négligées et faibles.

BRUXELLES, LE 28 AOUT.

Table of Brussels stock market data for August 28, 1859, including prices for Dette active 2 1/2, Emp. Roischild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 57 mill., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chateineau., Verreries., Botteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.F. Luxembourg., Cville., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Sclessin., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Bome. E. de 1854., and others.

VIENNE LE 20 AOUT.

Métalliques 5 p.c., 108 1/8. — Actions de la Banque 1558 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 AOUT.

La goelette anglaise Reform, v. de Londres, ch. de riz et diverses marchandises. La goelette belge Diana, v. de Hull, ch. de div. march. La goelette belge Eclair, v. de Mogador, ch. d'huile, amandes et diverses marchandises. Le brick anglais Wilcome, v. de Sunderland, ch. de charbons. Le brick meck, Johanna, v. d'Archangel, ch. de seigle. Le bateau à vapeur hollandais Stad Nymegen, v. de Rotterdam, avec 108 passagers et div. march.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.